

**ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON  
CANTON DE MONTBRISON**

**COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL  
Séance du 27 janvier 2025**

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	09
Votants :	09

L'an deux-mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, convoqué le 21 janvier deux-mille-vingt-cinq s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Alain CHAUSSAT, Jean PARIZOT,

Absents excusés : Elodie BEAUDOUX, , Christophe ROBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 octobre 2024**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Présentation mutuelle habitants  
Mesdames Sophie MERLE et Sylvie CHAVEROT, mandataires d'AXA EPARGNE ET PROTECTION sont venues présenter une offre commerciale pour la mutuelle santé pour les habitants. Suite à la présentation, le conseil va étudier la proposition et se renseigner afin de prendre une décision.
2. Arrêté Complément Indemnitaire Annuel CIA Marie-Pierre GUILLOT + Départ à la retraite

Marie-Pierre GUILLOT va être à la retraite le 31 mars 2025, il convient de lui attribuer son Complément Indemnitaire Annuel :

Le Maire de Mornand-en-Forez,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante du 4 décembre relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.),

Considérant que les fonctions de Madame GUILLOT Marie-Pierre relèvent du groupe C2.

Considérant que l'engagement professionnel de Madame GUILLOT Marie-Pierre ainsi que sa manière de servir, au titre de l'année 2024 justifient l'attribution du complément indemnitaire

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame GUILLOT Marie-Pierre, adjoint technique territorial percevra le complément indemnitaire au titre de l'année 2024 d'un montant annuel de 240 Euros.

**ARTICLE 2** : Le Complément Indemnitaire est versé annuellement et exceptionnellement en mars au lieu de novembre compte tenu du départ en retraite de Madame GUILLOT Marie-Pierre et proratisé en fonction du temps de travail de l'agent,

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Marie-Pierre GUILLOT bénéficiera également d'une prime à la retraite, la délibération suivante va être prise :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Marie-Pierre GUILLOT sera à la retraite le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Statutairement, il n'existe pas de prime de départ à la retraite dans la fonction publique territoriale.

Toutefois, Madame le Maire souhaiterait accorder une prime de départ à la retraite à Madame Marie-Pierre Guillot qui est agent dans la commune depuis septembre 2011 et avant, agent du regroupement pédagogique, pour ses bons et loyaux services au cours de toutes ses années.

Madame Le Maire propose la somme de 400 € brut en complément de son complément indemnitaire annuel (CIA) de 240 € brut. Ses sommes sont soumises aux cotisations sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve la proposition de Madame Le maire.

La prime de départ à la retraite, de Madame Marie-Pierre GUILLOT, sera versée sur sa dernière paie, soit sur le mois de mars.

3. Délibération : Subvention école : voyage à Paris  
Madame le Maire informe le Conseil Municipal du voyage scolaire à Paris, des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2, les 10 et 11 mars 2025.  
Ce voyage a lieu tous les trois ans et une subvention est accordée.  
Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer 60 € par enfant au nombre de 14 cette année, en accord avec le tarif de la commune de Magneux-Haute-Rive. Soit pour un montant total de 840 €.  
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.
4. Présentation projet rideaux dans la petite salle des fêtes, cantine et Mairie  
Les devis effectués auprès des sociétés CASEO et à la Boutique du Store ont été présentés au conseil municipal. Après en avoir discuté, le conseil municipal choisit les devis de CASEO. Des demandes de subventions vont être faites à Loire Forez Agglomération.
5. Aménagement paysager centre-bourg  
La commission cadre de vie va faire effectuer des devis à des paysagistes afin d'aménager le centre bourg, (rajouter des arbres, des pots de fleurs...) et faire le rond-point de Champs.
6. Point financier  
La trésorerie est, à ce jour, de 278 563,05 €. La commune a perçu 79 614 € pour le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Elle attend toujours le remboursement de FREE de 25 737,36 € pour l'extension du réseau pour l'antenne.
7. Résumé du conseil communautaire du 17 décembre 2024  
Madame le Maire résume le conseil communautaire du 17 décembre 2024.  
Le compte rendu complet est consultable sur le site de Loire Forez.

- **MARATHON DE LA BIÈRE :**  
Madame Le Maire rappelle que le Marathon de la bière aura lieu les 7,8 et 9 juin 2025.  
Une réunion avec les associations aura lieu sur mars 2025 afin d'organiser le passage sur Mornand et Champs.
- Madame Le Maire explique la réforme des procédures d'apostille et de légalisation des actes publics qui va entrer en vigueur cette année. Cela implique que les communes vont devoir désigner des « référents » et en transmettre les coordonnées à l'ordre des notaires, dans les semaines qui viennent. Madame le Maire propose d'être la référente Apostille. Après discussion, le conseil valide la proposition de Madame Le Maire
- **Projet rideaux dans la petite salle des fêtes, la cantine et la Mairie**  
Les devis de CASEO ont été validés. La livraison et l'installation auront lieu en avril ou mai 2025.
- **ECOLE, des devis vont être établis :**
  - pour le changement de zinguerie à l'école. En effet, avec les travaux de l'isolation de l'école, il faut envisager de changer la zinguerie.
  - pour le changement de place du robinet de puisage
  - pour un démoussage des tuiles

A MORNAND-EN-FOREZ, le 24 février 2025

Le Maire  
Stéphanie FAYARD



Le secrétaire  
Christian CLAIRET

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Christian Clairet, the secretary.

